



Les démarches pour liquider la pension de réversion indirecte

La demande de liquidation de pension de réversion indirecte doit se faire auprès des agences de la CIMR (*voir adresses dans la rubrique contact*).

Pièces constitutives du dossier de pension

- Un imprimé de "Demande de liquidation de la pension de réversion indirecte". Cet imprimé est disponible auprès des agences régionales de la CIMR ou en téléchargement sur le site Internet www.cimr.ma
- Carte d'allocataire
- Acte de décès du retraité
- Deux photos d'identité identiques et récentes du conjoint survivant
- Acte de mariage et photocopie de la Carte d'Identité Nationale du conjoint survivant
- Certificat de non divorce

Si le conjoint survivant est âgé de moins de 50 ans :

- Extrait d'acte de naissance du plus jeune enfant, âgé de moins de 18 ans
- Certificat de vie du plus jeune enfant, âgé de moins de 18 ans

Les conjoints survivants résidants à l'étranger doivent produire :

- Certificat de résidence
- IBAN (identité bancaire)
- Certificat d'immatriculation pour les conjoints survivants de nationalité marocaine